

VILLAGE DES JEUNES

Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique Professionnel
37390 METTRAY

☎ : 02.47.62.42.42 Fax : 02.47.54.86.05

e-mail : vdj.lapaternelle@orange.fr

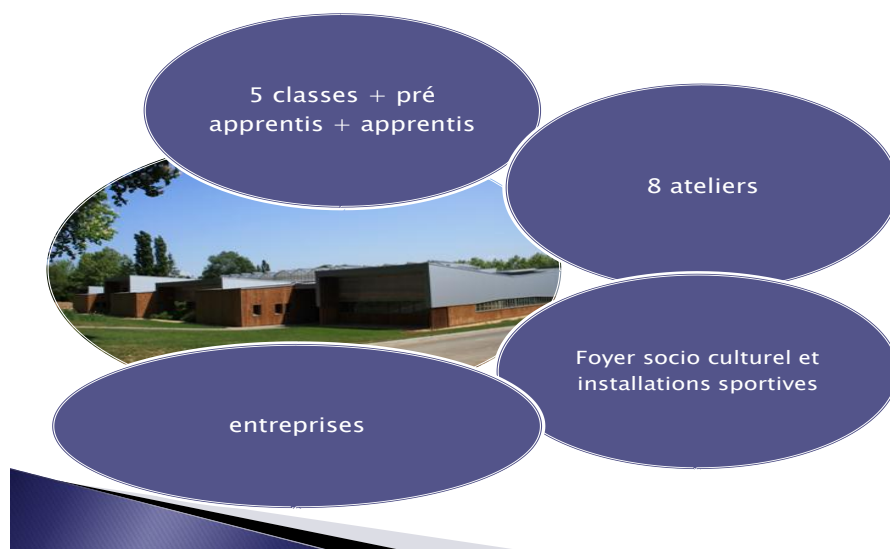
PROJET PEDAGOGIQUE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Introduction

Selon la circulaire n°2006-126 du 17 août 2006, le parcours scolaire de chaque élève handicapé se déroule prioritairement dans les établissements de référence successifs qu'il est amené à fréquenter au long de sa scolarité. Mais ce parcours peut toutefois inclure un autre établissement scolaire, au cas où le projet personnalisé de scolarisation de l'élève (PPS), élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), et décidé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDA), rend nécessaire le **recours à un dispositif adapté** que son établissement scolaire de référence n'offre pas. L'équipe éducative de l'établissement réalise et conduit le projet personnalisé de scolarisation de l'élève. Elle exerce une fonction de veille sur le déroulement du parcours scolaire afin de s'assurer que l'élève bénéficie des accompagnements particuliers que sa situation nécessite (pédagogiques, éducatifs, thérapeutiques ou rééducatifs, aides techniques et humaines..) et que ce parcours scolaire lui permet de réaliser, à **son propre rythme** si celui-ci est différent des autres élèves, des apprentissages scolaires en référence à des contenus d'enseignements prévus par les programmes en vigueur à l'école, au collège ou au lycée.

Selon l'arrêté du 2 avril 2009, les unités d'enseignement mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement visant à la **réalisation des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés dans le cadre des établissements et services médico-sociaux**.

Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement constitue un volet du projet d'établissement. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation et tient compte du projet de soins.



➤ Fonctionnement institutionnel

✓ caractéristique de la population accueillie

Les jeunes, au nombre de 110, peuvent être accueillis en semi internat, internat séquentiel et internat. Agés de 14 à 20 ans, ils souffrent, pour la plupart, de trouble du comportement et de la conduite. Avec un agrément pour les jeunes des deux sexes, les filles sont rares étant donné l'historique de l'institution et des formations professionnelles dispensées.

✓ les locaux scolaires

Cinq classes dispensent l'enseignement scolaire. Tenues par quatre enseignants suppléants et un professeur des écoles, elles couvrent deux espaces correspondant à deux unités : l'unité 1 qui permet l'accueil, l'évaluation et l'orientation des jeunes de 14-16 ans et l'unité 2 qui favorise l'expérimentation et l'apprentissage.

Les classes 1, 2 et 3 correspondent à cette unité 1 alors que l'unité 2 est représentée par les classes 4 et 5.

D'autres locaux font partie intégrante du dispositif pédagogique : la BCD, la salle informatique, l'atelier général, l'école technique, les plateaux sportifs, les ateliers où sont dispensées les formations horticulture/floriculture/travaux paysagers, maçonnerie/peinture-revêtement de sol/carrelage-mosaïque, plomberie/soudure et charpente/couverture/bois.

✓ Les coordinateurs

Les coordinateurs sont des personnes ressources qui ont pour rôle de créer un lien entre le chef de service, le personnel pédagogique et les jeunes en classes/ateliers afin d'augmenter la bonne coordination des tâches et l'efficacité collective. Ils servent de lien fonctionnel et de facilitateur dans la réalisation des projets pédagogiques, centralisent et font remonter, pour décision, les attentes et questionnements de l'équipe pédagogiques. Ils n'ont pas de statut particulier ni de responsabilité hiérarchique.

Le **coordinateur technique**, ses missions sont de :

- mettre en place les stages hebdomadaires de découverte et d'observation en lien avec le coordonnateur pédagogique
- recenser dans tous les ateliers les demandes et informer le chef de service pédagogique
- informer les ateliers des consignes du chef de service pédagogique
- mettre en place les dossiers des stagiaires
- faire la visite des nouveaux ateliers aux futurs stagiaires
- organiser le passage du CACES (conduite en sécurité de chariots automoteurs)
- fournir les bleus de travail et chaussure de sécurité nécessaires en cas d'oubli, perte...

Le **coordonnateur pédagogique** de l'unité d'enseignement, ses missions sont de :

- travailler en lien avec les enseignants référents des élèves de l'unité d'enseignement
- mettre en place les stages hebdomadaires de découverte et d'observation en lien avec le coordinateur technique
- revisiter et actualiser, en lien avec le référentiel, les outils d'évaluation (notamment les tests standardisés) et les supports pédagogiques
- organiser le passage du Certificat de Formation Générale, des Brevet informatique et internet, des Attestations Scolaires de Sécurité Routière, du Brevet de Sécurité Routière
- participer aux rencontres des coordinateurs pédagogiques de l'unité d'enseignement

- *suivre le projet personnalisé de scolarité des jeunes dans le cadre du service d'accompagnement externalisé (préparation des cours, visites, corrections, comptes rendus...)*

✓ les temps de réunion

Chaque jeune bénéficie d'un projet personnalisé d'accompagnement provisoire la première année scolaire qui fixe les objectifs pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques. Révisé l'année scolaire suivante, il porte le nom de projet personnalisé d'accompagnement actualisé.

Des réunions générales d'information et d'échanges s'organisent toutes les sept semaines.

Les réunions pédagogiques sont hebdomadaires. Animées par le chef de service pédagogique et formation durant deux heures, elle est composée des cinq enseignants scolaires dont le coordonnateur pédagogique, des six éducateurs techniques, du médiateur d'entreprise et du coordinateur technique.

Le coordinateur technique participe à la réunion de coordination tous les vendredis matin de 10h30 à 12h alors que le coordinateur pédagogique bénéficie de 3h ce même jour afin d'accomplir ses missions.

✓ les temps d'enseignement

L'âge de la population accueillie rend difficile la scolarisation en milieu ordinaire. Aussi, les temps d'enseignement général se font uniquement en interne à raison de 25h hebdomadaire allégés par des temps d'atelier et des projets sportifs ou éducatifs portés par des éducateurs, animatrice scolaire ou éducateur sportif.

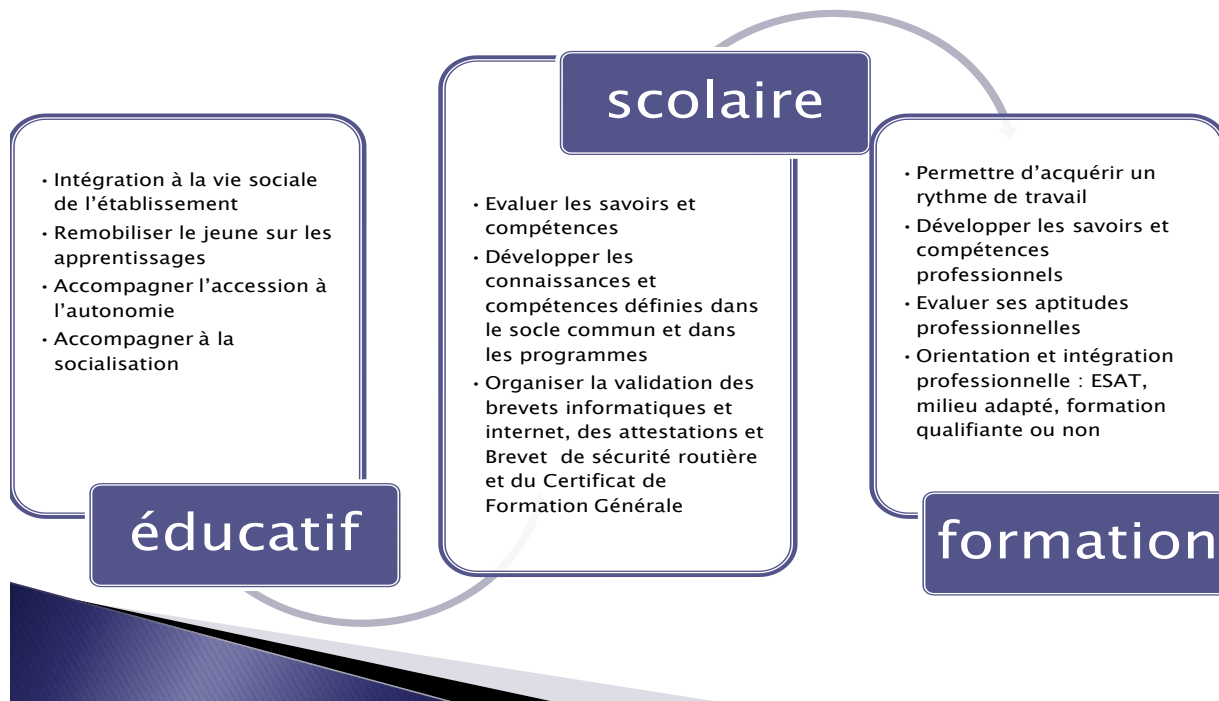
L'établissement est aussi une annexe du CFAS d'Orléans. A ce titre, il forme des apprentis dans les corps de métier représentés par les ateliers et possède une classe d'apprentis dont les cours d'enseignement général sont dispensés par deux enseignants et une conseillère en économie sociale et familiale assure la Prévention Santé Environnement.

✓ la coopération avec les établissements scolaires ordinaires

Interpellé par les enseignants référents des équipes de suivi de scolarisation des élèves handicapés, cette coopération se fait surtout par le biais de stage d'observation et de découverte qui aboutit à des bilans éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques. La coordinatrice pédagogique participe, si possible, aux équipes de suivi de scolarisation des jeunes accueillis dans le cadre de stage d'observation au Village des jeunes. Etant donné l'âge de nos élèves, les inclusions scolaires en milieu ordinaire sont inappropriées.

➤ Fonctionnement de l'unité d'enseignement

✓ Les objectifs pédagogiques:



- *Accompagner l'intégration du jeune dans la vie sociale de l'établissement*
Informier et expliquer l'orientation, les règles, les sanctions, les plannings hebdomadaires et les objectifs
Rassurer par le maintien d'un cadre défini
Accompagner les relations avec les autres jeunes
- *Accompagner l'accession à l'autonomie*
Réguler les demandes de soutien
Veiller au respect des horaires des activités
Favoriser le suivi d'un rythme quotidien et hebdomadaire
Inciter à la prise d'initiative
Favoriser la collaboration
- *Évaluer les savoirs et les compétences ; définir les besoins*
Évaluer les savoirs et les compétences : diagnostiques, formatives et sommatives
Définir les besoins prioritaires de formation inscrits dans les projets personnels de scolarisation et en rapport avec son orientation professionnelle
Le service pédagogique s'inscrit dans cette démarche comme un pôle d'évaluation aussi pour les jeunes de l'extérieur
- *Remobiliser le jeune sur les apprentissages*
Aider le jeune à retrouver un comportement stable en classe
Retrouver le goût et le plaisir d'apprendre

*Rassurer le jeune sur ses capacités à comprendre et à apprendre
Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de projets transversaux
Développer les capacités d'attention et de concentration
Favoriser l'écoute et l'expression raisonnée
Développer l'expression créative*

- *Développer les savoirs et les compétences définis par le socle commun à savoir la maîtrise de la langue française, la connaissance des principaux éléments de mathématiques et la maîtrise de la culture scientifique, la possession d'une culture humaniste, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, l'acquisition des compétences sociales et civiques, l'accession à l'autonomie et l'acquisition de la prise d'initiative en déclinant pour chaque thème la connaissance, les capacités et l'attitude.*

Cela se traduit par :

*Accompagner l'acquisition de la lecture, de l'écriture et du calcul
Développer les capacités à raisonner, à argumenter
Aider à la conceptualisation des apprentissages et des enseignements
Soutien scolaire en français et mathématiques
Aide collective à la lecture et à l'écriture avec l'orthophoniste
Suivre la préparation au Certificat de Formation Générale, aux Attestations de Sécurité Routière 1^{er} et 2^{ème} niveau, aux Brevets informatiques et internet 1^{er} et 2^{ème} niveau, aux CACES mini pelle et chariots élévateurs et au Brevet de Sécurité Routière
Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de projets transversaux
Favoriser les comptes-rendus oraux et écrits des stages en entreprise
Elaborer et renouveler un programme de formation adapté aux besoins de la formation professionnelle*

- *Participer à l'orientation et à l'intégration sociale et professionnelle
Mettre en adéquation les attentes, les besoins, les aptitudes et les compétences
Favoriser la projection dans l'avenir
Accueillir, initier les premiers gestes professionnels à travers différents supports d'expérimentation
Faciliter le développement et l'acquisition des savoirs, savoirs faire, savoirs être.
Aider à faire prendre conscience de la valeur « travail » et de ses règles et contraintes
Faire découvrir à chacun son potentiel, aider le jeune à avoir confiance en lui, en ses capacités
Permettre au jeune de s'inscrire dans une formation qualifiante et/ou professionnelle
Favoriser l'intégration scolaire en milieu ordinaire ou dans le cadre de remise à niveau pour adulte
Favoriser la mise en œuvre de stages d'observation et de découverte dans les ateliers puis en milieu professionnel dans le secteur choisi afin de faire le constat réel de leurs compétences professionnelles mais aussi de leur possibilité à intégrer un milieu ordinaire ou adapté
Préparation au monde du travail : connaissance de l'entreprise (approche administrative et réglementaire), construction de CV, lettre de motivation
Procéder à une évaluation par la Mission Locale.
Favoriser une intégration directe en entreprise, dans la perspective d'une embauche, ou tout simplement une validation des acquis par l'entreprise, qui permettra au jeune de trouver un emploi par le biais d'une agence d'interim.*

✓ Les Moyens:

L'action pédagogique comprend l'apprentissage scolaire, les activités de découverte, les ateliers de co-animation, les ateliers de découverte ou de formation, et les projets communs avec l'action éducative. Les prestations proposées permettent ainsi de mettre en place un accompagnement diversifié, alternant l'approche théorique et pratique, en concertation avec le jeune, afin d'établir avec lui, selon ses attentes et ses besoins, un planning de ses activités.

- L'apprentissage scolaire comprend donc 5 classes qui accueillent des jeunes dont l'âge varie entre 13 et 19 ans. Les niveaux d'acquisition sont peu homogènes et varie du cours préparatoire à un bon niveau 5^{ème}. Les rythmes d'accompagnement sont individualisés (à plein temps, en alternance avec les ateliers par demi-journées ou par journées ou bien encore par semaine). La scolarité est associée à des activités éducatives, manuelles et artistiques dans le but de diversifier les tâches, de réaliser le projet personnel de scolarisation, d'adapter les apprentissages au rythme d'acquisition du jeune et d'éveiller d'autres centres d'intérêt. Ainsi une équipe pluridisciplinaire constituée des enseignants, d'éducateurs, d'un moniteur de sport, d'un éducateur techniques spécialisé, d'une éducatrice scolaire permet ses différents modes d'accompagnement pédagogique.
- La formation et l'évaluation professionnelle comprend les ateliers largement en lien avec les deux classes de l'unité 2.

Ces ateliers accueillent des jeunes de l'unité 1 en stage de découverte et d'observation, de l'unité 2 en alternance dans les apprentissages professionnelles, de l'unité 3 en apprentissage. Ces divers modes d'accompagnement imposent aux ateliers de varier les tâches proposées, de réaliser une progression des apprentissages et de suivre un programme d'enseignement basé sur le référentiel du CAP.

L'atelier général, encadré par un animateur et ouvert aux jeunes de l'unité 1, permet de découvrir des activités scientifiques et techniques.

L'école technique, encadré par un éducateur technique est ouvert aux (pré)apprentis et aux jeunes de l'unité 2, permet aux jeunes de s'approprier le référentiel en dessin technique.

Le plateau technique est agréé CFAS (ou plateau apprentissage) : tous les ateliers sont donc habilités à enseigner, et donc à former des jeunes dans le cadre d'un apprentissage (formation de niveau 5).

Des exercices sont proposés dans un premier temps dans les ateliers sous forme d'exercices, évalués et notés. Puis très rapidement, sur des micro-chantiers internes, afin que le jeune puisse appréhender cette nouvelle dimension de travail, qui l'amènera par la suite vers le stage en entreprise.

L'apprentissage du métier c'est aussi des cours théoriques de technologie obligatoires, dispensés par les éducateurs techniques, à raison d'une heure trente par semaine de formation. Ce programme prévoit aussi dans l'année, deux visites d'entreprise ou de chantiers.

L'atelier organise dans l'année au moins un stage collectif en entreprise. Il s'agit là pour l'éducateur technique, d'accompagner et d'encadrer les élèves au sein d'équipes de professionnels, et d'observer, et évaluer.

En parallèle, des stages individuels sont organisés par les éducateurs techniques de chaque atelier. En effet, les jeunes ont besoin d'une confrontation avec la réalité du monde du travail, ce qui doit leur permettre notamment de mettre en application leurs acquis professionnels mais aussi l'occasion d'évaluer leurs aptitudes professionnelles, de rompre avec leur accompagnement habituel, de vérifier leur choix professionnel et de trouver un maître d'apprentissage ou une formation qualifiante. Le médiateur d'entreprise assure ainsi la présentation du Village des Jeunes, le suivi et l'évaluation des stages, en lien avec les éducateurs techniques de chaque atelier.

Pour répondre aux différentes demandes des jeunes, nous proposons des formations qui ne sont pas enseignées dans l'établissement (ex : formation cuisine, Agent polyvalent de restauration, magasinage, boulangerie, vente, production laitière, carrosserie automobile etc.).

Pour les élèves plus en difficultés, qui ne peuvent pas accéder à une formation traditionnelle, qui n'ont pas une autonomie suffisante, qui sont plutôt à l'aise dans des travaux répétitifs, ou qui manquent de maturité, il sera proposé régulièrement des visites de découverte du milieu adapté, des espaces de discussion et d'écoute, avec d'autres travailleurs, afin de clarifier l'idée qu'ils se font du travail en milieu protégé.

Cette décision d'orientation est prise en réunion de synthèse, après avis du jeune et de la famille. Il sera alors placé dans une dynamique de stages en milieu protégé, qui devra lui permettre de faciliter son éventuelle intégration. La possibilité de faire des stages en milieu ordinaire sera maintenue, pour permettre malgré tout au jeune de mesurer ses capacités dans les deux secteurs.

✓ Les outils et supports pédagogiques:

Les outils et supports pédagogiques sont établis en lien avec les programmes de l'école primaire, des SEGPA, du socle commun des connaissances et compétences indispensables en fin de scolarité et des référentiels des métiers.

✓ Les projets pédagogiques annuels

- *UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) : les jeunes participent chaque mercredi après midi aux activités sportives*

- *Arts du cirque : ce projet, encadré par l'orthophoniste, un intervenant extérieur de Profession sport et le moniteur sportif existe depuis septembre 2008. Il permet le développement de connaissances historiques du cirque, la sociabilité, l'imaginaire, la psychomotricité, l'équilibre, le jonglage et la solidarité.*

- *Planeur : un groupe du village des jeunes de 4 à 5 jeunes et un éducateur technique, participe au projet de rénovation d'un planeur C800. Ce projet, nommé Providen'ciel, se fait tous les mercredis à Touraine Planeur au Louroux en collaboration avec la chambre économique et l'entreprise Classique Aéro Service spécialisé dans la restauration d'aéronefs. Ce projet, d'une durée évaluée à deux ans, permettra aux jeunes de faire un baptême de l'air.*

- *Jamboree : une fois tous les deux ans, une rencontre a lieu entre les jeunes de plusieurs pays européens adhérents à l'association Euromet.*

- *Soutien scolaire : ce projet a lieu tous les lundis et mardis soir et permet aux jeunes en grandes difficultés scolaires de bénéficier d'un accompagnement privilégié dans les apprentissages scolaires.*

- *Module de formation des majeurs : Tous les jeudis soirs, un groupe de jeunes majeurs qui vont prochainement être dans l'insertion sociale et professionnelle bénéficie d'un apprentissage des connaissances civiques et sociales afin de faciliter leur future intégration dans leur environnement locale. Le programme de cet enseignement s'appuie sur le référentiel de Prévention Santé Environnement.*

Les projets



Manuels et techniques

- Kiosques
- Travail du bois
- Chantier jeune
- planeur

Artistiques et culturels

- Foyer Socioculturel
- Quoi d'9
- B2i
- Soirée Vidéo
- Gravure sur Ardoise

Sociaux et sportifs

- Jamboree
- UNSS
- Echange de service
- Karting

✓ Les séances pédagogiques communes classes ateliers :

Dans l'objectif de remobiliser les jeunes dans les apprentissages scolaires, chaque classe de l'unité 2 est rattachée à deux ateliers de façon à faciliter la mise en place de séquences pédagogiques communes. Ainsi la classe 4 fonctionne avec les ateliers horticoles, peinture et couverture alors que la classe 5 s'articule avec les ateliers plomberie, soudure et maçonnerie.

Ces séances s'organiseront à partir des compétences professionnelles des ateliers avec une transposition didactique en classe. Aussi les instituteurs de l'espace scolaire 1 se déplaceront **1 jeudi par quinzaine dans l'atelier concerné accompagné des jeunes** ayant choisi ce métier afin de mettre en commun les savoirs scolaires et professionnels.

Le livret individuel des compétences atelier classe constitue un outil de ce travail en commun

✓ Modalités de scolarisation

	Moins de 16 ans		Plus de 16 ans	
	effectif	Temps d'enseignement	effectif	Temps d'enseignement
Scolarisation complète interne	28	25h hebdomadaire	61	25h hebdomadaire
Scolarisation groupe externalisé	0	0	9	0
Temps ponctuels de scolarisation	0	0	7	0
Scolarisation partagée	0	0	1	12h hebdomadaire
Non scolarisé	0	0	5	0

✓ Organisation scolaire

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Pré-apprentis	Apprentis 1 ^{ère} année	Apprentis 2 ^{ème} année
Effectif	12	9	10	16	14	8	7	7
Temps scolaires hebdomadaires	25h	25h	25h	25h	25h	7h15	7h15	7h15
Niveau scolaire	Cycle 2	Cycle 2	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 3	Cycle 3	collège	collège

✓ Les évaluations:

Le livret individuel de suivi des compétences classe atelier. Conçu par une équipe pluridisciplinaire selon le référentiel de l'Education Nationale et témoin du niveau et des progrès du jeune, il permet :

-de redonner du sens aux apprentissages scolaires en montrant leur application directe dans les ateliers

-de restaurer l'image des jeunes en les impliquant dans la construction des apprentissages

-d'assurer le suivi sur trois années scolaires des compétences pédagogiques, sociales et civiques sous forme d'autoévaluation et d'évaluation formative et sommative.

Les projets personnalisés de scolarisation et de formations professionnelles sont réalisés au minimum à chaque synthèse pour chaque jeune. Ils dressent son niveau scolaire, ses aptitudes professionnelles, sa progression, son comportement et fixent des objectifs.

Les stages de découverte et d'observation en ateliers font l'objet aussi d'une évaluation des aptitudes pédagogiques, professionnelles et comportementales.

Les tests standardisés permettent de réaliser des évaluations diagnostiques et sommatives. La base de données permet de réaliser un graphique individuel indexé sur la moyenne de la population.

Les stages en entreprise sont organisés, suivis et mis en place par le médiateur d'entreprise en lien avec les ateliers. Ils font aussi l'objet d'une évaluation spécifique du secteur professionnel.

Récapitulatif des outils d'évaluation:

- **Le livret personnel** des compétences atelier classe*
- Les tests standardisés en lecture, expression écrite et mathématiques*
- Les projets personnalisés de scolarisation et les bilans de formation*
- Les bilans de stage de découverte et d'observation en entreprise*
- Les stages de découverte en atelier recensés dans **le portfolio***

✓ Le cadre pédagogique:

La circulaire du 14 mai 2007 nous rappelle que la réussite des ITEP nécessite non seulement le développement de possibilités très diversifiées mais aussi beaucoup d'imagination et de créativité pour s'adapter aux besoins renouvelés de ces adolescents.

En outre, la pédagogie s'appuiera sur le désir d'apprendre à apprendre autrement et sur un apprentissage alternant des temps d'enseignement en classe et des temps de formation en atelier et/ou entreprise.

L'enseignement général est lui aussi établi sur l'apprendre à apprendre autrement, pédagogies actives et innovantes : ateliers d'écriture, théâtre, utilisation du jeu comme outil pédagogique,

travail à partir de bandes dessinées, à partir des dessins d'humour, ateliers artistiques, utilisation de la presse, du Quoi d'9, étude du patrimoine culturel à travers Euromet ou autres transferts, utilisation des TIC et des métiers, pistes et projets pédagogiques parmi les mille et une que peuvent générer l'apprendre à apprendre autrement.

La formation induit également un travail de prévention autour des addictions, des troubles alimentaires, des causes de suicide, de la sexualité, de la violence scolaire, du respect d'autrui. Elle doit être force d'insertion sociale : passation du CFG, des attestations de sécurité routière, du CACES, du brevet de 50m en natation, du B2i, sensibilisation aux gestes de premiers secours, sans oublier la pratique sportive.

✓ Les séances pédagogiques en atelier:

Chaque atelier est susceptible d'accueillir des jeunes qui peuvent être dans cinq situations personnelles différentes :

- en apprentissage
- en pré apprentissage
- en alternance
- en planning aménagé
- en stage de découverte

Aussi l'enseignant technique doit être en mesure de diversifier son contenu pédagogique tout en respectant son obligation de formation.

Types d'accompagnement	Type d'enseignement	Exemple de séances pédagogiques	Outils
Apprentissage	Formation au CAP	Annexe 9	Référentiel du CAP
Pré apprentissage	Préparation à la Formation au CAP		Référentiel du CAP
Alternance	Formation		Référentiel du métier
Planning aménagé	Formation progressive		Référentiel du métier
Stages de découverte	Sensibilisation au métier	Annexe 10	Le lexique et techniques professionnelles

✓ Les stages d'évaluation pour les jeunes de l'extérieur:

L'établissement est régulièrement sollicité par des partenaires extérieurs (SEGPA, ULISS, Collège, SESSAD, enseignants référents, familles) pour la réalisation de stages d'évaluation.

Ces derniers ont des objectifs qui varient : vérifier sa capacité à intégrer un ITEP, découvrir des métiers, vérifier des compétences professionnelles et/ou scolaires...

Le Chef de Service pédagogique et formation est garant du suivi de ces stagiaires et des bilans à l'issue de ces stages transmis aux familles, partenaires et MDPH.

✓ L'éducation physique et sportive:

L'enseignement de l'EPS fonde ses finalités sur les capacités d'adaptabilité motrice des jeunes en tant que dimension fondamentale de l'autonomie. L'enjeu est de développer chez le jeune des capacités, connaissances et attitudes indissociables à sa réussite scolaire et à son insertion

sociale : s'exprimer et communiquer, être robuste et endurant, gérer le risque et l'incertitude, être habile, adroit et coordonné, être organisé dans ses postures et déplacements.

Les programmes de l'EPS recensent trois types d'objectifs généraux :

- développer des aptitudes et des capacités mises en jeu dans les conduites motrices*
- ouvrir l'accès au domaine culturel*
- apporter des connaissances et des savoirs pour organiser et conduire son corps*

L'éducateur sportif est responsable de l'organisation des contenus en modules de plusieurs séances, assurer la programmation et la progression, permettre les évaluations en concertation avec l'établissement.

Les activités se présentent sous diverses formes : réaliser des actions que l'on peut mesurer (courses, sauts, lancers, patins, vélos), se déplacer dans différents types d'environnement (gymnastique, vélo, patins, orientation, escalade, canoë kayak), coopérer ou s'opposer individuellement ou collectivement (jeux collectifs, boxe, lutte, jeux de raquettes) et réaliser des actions à visées artistiques, esthétiques ou expressives (gymnastique sportive, arts du cirque, mimes, activités d'expression). En outre, ces acquisitions spécifiques à chaque activité doivent permettre d'autres plus générales : des compétences centrées sur les attitudes et méthodes (s'engager dans l'action, construire des projets d'action), celles qui concernent la compréhension, l'identification des principes pour agir, l'appréciation des conduites développées et l'anticipation des phases d'action (identifier et apprécier les effets de l'activité) et celles liées à l'éducation à la citoyenneté (se confronter à l'application et à la construction des règles de la vie collective).

Exemples de séances pédagogiques (jeux de raquettes, basket ball, course longue, jeux avec ballon et sport collectif)

Documentation pédagogique : guide EPS collège avec fiches techniques des APSA, modèle de cycles et banque de situation d'apprentissage, enseignement de l'EPS pour l'école primaire, les dossiers EPS (enseigner l'EPS en milieu difficile, activités physiques et éducation motrice), le programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les CAP.

Les installations sportives : Salle de musculation, gymnaste, plateau sportif extérieur, city stade, grand carré.